

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 juin 2023**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (AEP)
VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 juin 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 8 juin 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCHE, Mme Josette CUTANDA, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, M. Pierre AMALOU à M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS à Mme Valérie BOUYSSOU, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, Mme Roxane MARC à Mme Christine SANCHEZ, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN.

Excusés

Mme Béatrice FERNANDO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L 1612-2 du même code ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 3054 en date du 12 décembre 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe eau potable (AEP) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 11 mai 2023

CONSIDERANT que les budgets primitifs 2023 concernant l'eau et l'assainissement ont été votés sans reprise anticipée des résultats antérieurs,

CONSIDERANT que le compte financier unique 2022 a été adopté,

CONSIDERANT qu'il convient d'inscrire les crédits relatifs à la décision d'affectation ou de report des résultats 2022,

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de modifier les crédits budgétaires votés à l'aide d'un budget supplémentaire, et d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section d'exploitation et de la section d'investissement :

- Section d'exploitation
- Recettes

Chapitre 70 : le montant inscrit s'élève à 237 K€ et permet d'équilibrer la section d'exploitation.

Chapitre 042 : le montant inscrit s'élève à 5 K€ pour l'amortissement des subventions.

- Dépenses

Chapitre 002 : le montant inscrit correspond à la reprise du déficit d'exploitation 2022 du budget annexe assainissement et s'élève à 272 K€

Chapitre 011 : le montant inscrit s'élève à 75 K€ pour ajuster le niveau de dépenses aux regards des évolutions de l'inflation et du prix de l'énergie.

Chapitre 66 : le montant inscrit s'élève à 10 K€ pour ajuster le niveau de dépenses aux regards de l'évolution des taux d'intérêts.

Chapitre 042 : le montant inscrit s'élève à 150 K€ pour les amortissements.

Chapitre 023 : le montant inscrit s'élève à -265 K€ et permet d'équilibrer la section d'exploitation.

La section d'exploitation du budget supplémentaire assainissement 2023 s'équilibre donc à 242 K€ de crédits supplémentaires.

- Section d'investissement :
- Recettes

Chapitre 001 : report de l'excédent d'exécution 2022 du budget annexe eau potable pour 1 484 K€.

Chapitre 16 : le montant prévisionnel des emprunts est revu à la baisse de – 1 364 K€.

Chapitre 45 : le montant inscrit est de 30 K€ dans le cadre des opérations réalisées sous mandats.

Chapitre 040 : le montant inscrit est de 150 K€ est correspond aux amortissements de la section d'exploitation.

Chapitre 021 : le montant inscrit est de -265 K€ est correspond aux montant viré de la section d'exploitation.

- Dépenses

Chapitre 45 : le montant inscrit est de 30 K€ dans le cadre des opérations réalisées sous mandats.

Chapitre 040 : le montant inscrit est de 5 K€ est correspond aux amortissements de la section de d'exploitation.

La section d'investissement du budget supplémentaire eau potable (AEP) 2023 s'équilibre donc à 35 K€ de crédits supplémentaires.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le budget supplémentaire ci-annexé avec un montant de crédits de + 242 762 € de la section d'exploitation et de 35 000 € de la section d'investissement du budget annexe eau potable (AEP).

Transmission au Représentant de l'État
N° 3218

Publication le 20 juin 2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 20 juin 2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230619-12808-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

BUDGET EAU POTABLE (AEP) - BS 2023 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	75 000,00
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	
042	Dotations aux amortissements	150 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-265 001,00
002	Résultat d'exploitation reporté	272 763,44
DEPENSES DE L'EXERCICE		242 762,44

RECETTES		
013	Atténuation de charges	
70	Produits et ventes diverses	237 762,44
74	Subventions d'exploitation	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
042	Subventions d'investissement	5 000,00
002	Résultat d'exploitation reporté	
RECETTES DE L'EXERCICE		242 762,44

EAU POTABLE (AEP) - BS 2023 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Solde exécution invt reporté	
	Opérations d'investissement	
16	Emprunts, cautionnements	
45	Opération réalisées sous mandat	30 000,00
040	Subventions transférables	5 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		35 000,00

RECETTES		
001	Solde exécution invt reporté	1 484 211,49
13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts	-1 364 210,49
45	Opération réalisées sous mandat	30 000,00
040	Amortissements	150 000,00
021	Vir. de la section de fonctionnement	-265 001,00
RECETTES DE L'EXERCICE		35 000,00

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24340069400143	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus CC VALLEE DE L'HERAULT
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Clermont l'Hérault

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : BA EAU (AEP) (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 179 341,00	0,00	75 000,00	75 000,00	1 254 341,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 893 227,00	0,00	0,00	0,00	1 893 227,00
014	Atténuations de produits	380 000,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
65	Autres charges de gestion courante	20 044,00	0,00	0,00	0,00	20 044,00
Total des dépenses de gestion des services		3 472 612,00	0,00	75 000,00	75 000,00	3 547 612,00
66	Charges financières	160 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	170 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 642 612,00	0,00	85 000,00	85 000,00	3 727 612,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	265 001,00		-265 001,00	-265 001,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 200 000,00		150 000,00	150 000,00	1 350 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 465 001,00		-115 001,00	-115 001,00	1 350 000,00
TOTAL		5 107 613,00	0,00	-30 001,00	-30 001,00	5 077 612,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	272 763,44
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 350 375,44
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 687 613,00	0,00	237 762,44	237 762,44	4 925 375,44
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
Total des recettes de gestion des services		5 037 613,00	0,00	237 762,44	237 762,44	5 275 375,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 037 613,00	0,00	237 762,44	237 762,44	5 275 375,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	70 000,00		5 000,00	5 000,00	75 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		70 000,00		5 000,00	5 000,00	75 000,00
TOTAL		5 107 613,00	0,00	242 762,44	242 762,44	5 350 375,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 350 375,44
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 275 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 687 613,00	237 762,44	237 762,44
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 777 690,00	237 762,44	237 762,44
70118	Autres ventes d'eau	20 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	420 000,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	150 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	165 000,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	1 124 923,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 030 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	350 000,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	350 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 037 613,00	237 762,44	237 762,44
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 037 613,00	237 762,44	237 762,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	70 000,00	5 000,00	5 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	70 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		70 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 107 613,00	242 762,44	242 762,44

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	242 762,44
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2121020701	Opération d'équipement n° 2121020701 (5)	4 816 450,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 816 450,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		400 000,00	0,00	0,00
458145	INVT SS MANDAT CHE DES HORTS ST JEAN DE FOS (6)	0,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 216 450,00	30 000,00	30 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	70 000,00	5 000,00	5 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	70 000,00	5 000,00	5 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	70 000,00	5 000,00	5 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		70 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 286 450,00	35 000,00	35 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	750 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	750 000,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 071 449,00	-1 091 447,05	-1 091 447,05
1641	Emprunts en euros	3 071 449,00	-1 091 447,05	-1 091 447,05
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 821 449,00	-1 091 447,05	-1 091 447,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
458245	INVT SS MANDAT CHE DES HORTS ST JEAN DE FOS (5)	0,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 821 449,00	-1 061 447,05	-1 061 447,05
021	Virement de la section d'exploitation	265 001,00	-265 001,00	-265 001,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 200 000,00	150 000,00	150 000,00
28031	Frais d'études	1 200 000,00	150 000,00	150 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 465 001,00	-115 001,00	-115 001,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 465 001,00	-115 001,00	-115 001,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 286 450,00	-1 176 448,05	-1 176 448,05

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 211 448,05
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	35 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2121020701 (1)
LIBELLE : AGIR POUR UNE GESTION DURABLE - MODERNISATION AEP

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 951 436,48	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	94 260,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	92 377,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 883,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	510 872,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	59 290,70	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	140 653,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2155	Outils industriel	6 064,95	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	260 647,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	17 345,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	26 869,61	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 346 303,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 346 303,35	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.